

Ambert Livradois Forez Communauté de communes



# Multi-accueil à Arlanc

(de 3 mois à 4 ans)

## Projet d'établissement



*Maison de l'Enfance  
Loumas  
63220 Arlanc*

[www.ambertlivradoisforez.fr](http://www.ambertlivradoisforez.fr)

15 avenue du 11 Novembre • 63 600 Ambert • Tél. 04 73 72 71 40 • [accueil@ambertlivradoisforez.fr](mailto:accueil@ambertlivradoisforez.fr)

## **Projet d'établissement**

*Document réalisé avec l'appui de Gwénaëlle VITALIS, Psychologue du travail et de la santé*

### **A. Projet Social**

1. Présentation sociale
2. Le contexte Arlancois et ses alentours
3. La natalité Arlancoise et ses alentours et modes de garde sur le territoire
4. Les ambitions d'Ambert Livradois Forez (ALF) autour de l'accueil de la petite enfance
5. Les ambitions de l'équipe pour l'accueil de la petite enfance et axe de travail
  - 5.1 Continuer à développer la qualité de nos accueils
  - 5.2 Continuer à adapter et à diversifier nos accueils pour répondre aux besoins des parents

### **B. Projet Educatif : Nos valeurs fondamentales**

1. Le respect de l'enfant dans son individualité
2. Le rythme de l'enfant
3. La place du « doudou » (objet transitionnel)
4. Soutien à la parentalité
5. Le plaisir à travers le jeu
6. L'alimentation le plaisir du partage
7. Accueil de l'enfant aux besoins spécifiques
8. L'importance des partenaires extérieurs
9. Conclusion

### **C. Le Fonctionnement**

1. L'accueil
2. Disposition particulière pour l'accueil d'enfant en situation de handicap ou de maladie chronique
3. Compétences professionnelles mobilisées
4. Continuité de la direction
5. Effectifs
  - 5.1 L'organisation du travail
6. Modalité de formation des professionnelles
7. Suivi des enfants
8. Places des familles
9. Modalité des relations avec les organismes extérieurs
  - 9.1 Les partenariats pédagogiques
  - 9.2 Les partenariats institutionnels
10. Aménagement des locaux et des espaces utilisés
11. Place des stagiaires dans la structure

### **D. Le Projet Pédagogique**

1. Axes principaux
2. Temps de vie de l'enfant
  - 2.1 L'accueil de l'enfant et de sa famille
  - 2.2 Les besoins quotidiens de l'enfant
  - 2.3 Les activités et l'éveil culturel : projets et sorties

### **Conclusion**

## A. Projet social

### ✓ 1. Présentation sociale

#### Historique :

La Maison de l'Enfance du Pays d'Arlanc ouvre ses portes le 12 novembre 2012.

Elle comprend l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) et le multi-accueil. Ce dernier dispose d'un agrément de 15 enfants avec une ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Le Relais Assistants Maternels (RAM) ou Relais Petite Enfance (RPE) ouvre en 2013.

La création de la Maison de l'Enfance est le résultat d'une étude portée par la communauté de communes, qui a mis en évidence l'absence de mode de garde, autre que celui proposé par les assistantes maternelles. Ce sont les familles du territoire qui ont fait part de leur souhait d'un mode de garde collectif.

Le 01/01/2017 - date de la fusion de l'ensemble des EPCI de l'arrondissement d'Ambert – la Communauté de Communes d'Ambert Livradois Forez reprend la gestion du multi-accueil d'Arlanc. Cette fusion des communautés de commune a permis d'ouvrir la structure à des familles plus éloignées.

Le multi-accueil se situe sur la route départementale 906 (axe Le Puy-en-Velay – Thiers – Vichy), à 13 km au nord de La Chaise-Dieu (Haute-Loire) et à 16 km au sud d'Ambert, un axe routier important et facile d'accès.

En octobre 2018, la P.M.I. (Protection Maternelle Infantile du Département 63) a accordé une extension d'accueil pour les mercredis à 18, corrigé en juillet 2020 par un agrément à 18 places modulé.

#### Contexte géographique et social :

La Maison de l'Enfance d'Arlanc se situe à proximité de la route départementale 906, sur l'axe routier du Puy-en-Velay/Thiers/Vichy - un axe très fréquenté et facile d'accès.

D'une altitude moyenne de 600m pour une superficie de 32,19km, la commune d'Arlanc est localisée au sud-est du département du Puy-de-Dôme.

Elle est incluse dans le secteur géographique du parc du Livradois-Forez et comprend dans son secteur les communes de Novacelles, Mayres, Saint-Alyre-d'Arlanc, Saint-Sauveur-la-Sagne, Beurrières, Chaumont-le-Bourg, Arlanc et Dore-l'Eglise.

En 2016, la commune comptait 1 922 habitants. 103 entreprises étaient répertoriées sur son territoire : 11 dans l'industrie, 26 dans la construction, 53 dans le commerce, les transports et les services divers, ainsi que 13 dans le secteur administratif. Enfin, deux hôtels (dont un classé deux étoiles) un camping deux étoiles et un village vacances assuraient l'accueil touristique.

## ✓ 2. Le contexte Arlancois et ses alentours

### Situation socio-économique :

Arlanc et ses alentours comptent de nombreuses entreprises. Historiquement, le Pays d'Arlanc est marqué par l'exploitation de la filière bois (industrie papetière, scieries...), l'agriculture, l'élevage, la dentellerie et d'autres activités telles que l'exploitation de carrière, la manufacture textile...

De nos jours, le bassin d'Arlanc ne compte pas moins de 150 exploitations agricoles ainsi que 320 lits touristiques, tout en conservant un tissu commercial et artisanal diversifié.

La société LIVRA-BOIS, qui tourne avec près de 70 employés, se positionne parmi les leaders français de la fabrication de palettes, tout en maintenant par ailleurs ses activités de scierie. Les établissements VEYRIERE ont également développé leurs activités dans le domaine du bois (scierie, traitement du bois, construction bois, matériaux...) avec une quarantaine de personnes sur le site. La scierie RAZ & Fils, emploie, quant à elle, une quinzaine de salariés spécialisés dans le sciage à façon. Et enfin, ELP Bois embauche 12 ouvriers qui travaillent autour de la charpente sur lis, de la charpente standard et du bois pour caisserie. Ces entreprises font partie du regroupement interprofessionnel d'Auvergne le BICA. Le bassin d'Arlanc compte plusieurs entreprises travaillant dans des activités connexes comme ASTB (coffrages complexes) et les établissements COMPTE-R, leader européen de la chaudière biomasse de forte puissance qui constituent à eux seuls une cinquantaine d'emplois.

En ce qui concerne les indicateurs sociaux, sur la commune d'Arlanc en 2017, il apparaît que :

- ✓ 29 personnes sont bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active)
- ✓ 58 ménages sont dépendants des prestations sociales
- ✓ 238 personnes disposent de bas revenus
- ✓ 39 personnes sont des familles monoparentales

En ce qui concerne les indicateurs sociaux, sur la commune d'Ambert en 2017, il apparaît que :

- ✓ 549 personnes sont bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active)
- ✓ 521 allocataires bénéficient de la PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant)
- ✓ 3399 allocataires bénéficient de l'aide au logement
- ✓ 679 personnes sont bénéficiaires de l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés)
- ✓ 3015 personnes disposent de bas revenus
- ✓ 510 personnes sont des familles monoparentales

### ✓ 3. Natalité Arlancoise et alentours et modes de garde sur le territoire

En ce qui concerne l'offre des lieux d'accueil, il y a :

- **Le multi-accueil à Arlanc** : 15 places
- **Les assistantes maternelles indépendantes en activité** : 13 assistantes pour 46 places

Le nombre de naissances sur le secteur géographique d'Arlanc :

Villes	2016	2017	2018
BEURRIERES	2	2	2
CHAUMONT-LE-BOURG	1	0	1
DORE-L'ÉGLISE	4	7	2
FOURNOLS	1	0	3
GRANDRIF	1	1	2
SAINT-SAUVEUR-LA-SAGNE	1	0	0
ARLANC	12	14	5
MARSAC-EN-LIVRADOIS	11	10	19
SAINT-MARTIN-DES-OLMES	2	2	2
SAINT-JUST	0	1	0
CHAMBON-SUR-DOLORE	1	1	0
ST BONNET LE BOURG	1	1	0
DORANGES	1	0	3
MAYRES			2
NOVACELLES	1	3	0
SAINT-GERMAIN-L'HERM	4	4	3
SAINT-BONNET-LE-CHASTEL	0	1	0
	43	47	44

### ✓ 4. Les ambitions d'ALF autour de l'accueil de la petite enfance

Sous l'autorité du directeur de pôle et en accord avec la politique mise en œuvre par les élus de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez, le pôle Enfance-Jeunesse a pour mission de créer et mettre en œuvre la politique des projets et des services en faveur de la jeunesse, de l'enfance et de la petite enfance.

L'une des priorités est l'accueil des enfants dont les parents sont en situation de précarité ou dans une démarche d'insertion sociale et/ou professionnelle. Pour être accueillies, les familles doivent être en priorité domiciliées sur une des communes de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez.

Pour cela, les différents équipements accueillent les enfants de la naissance à la fin de l'adolescence. Les différents services ont pour objectifs d'informer les parents et professionnels sur les différents modes de garde, d'accueillir les enfants âgés de 3 mois à 17 ans en leurs proposant des activités et sorties adaptées à leurs âges, de favoriser la réussite scolaire des collégiens en développant les liens parents/enfants et de financer du matériel pédagogique mutualisé.

Une attention particulière est portée à l'évolution de l'offre sur le territoire avec notamment la prise de compétence LAEP en Janvier 2020, une mission de promotion du métier d'assistant maternel, et un projet micro-crèche. La question de la Parentalité au sens large est également mise en avant chaque année.

## ✓ 5. Nos ambitions pour l'accueil de la petite enfance et axe de travail

### 5.1 Continuer à développer la qualité de l'accueil

- **Accueil attentif envers les parents** : comprendre leur besoin de garde, personnaliser l'accueil, entendre leurs inquiétudes et y répondre, orienter éventuellement vers des professionnels de la santé, de l'action sociale...
- Démarche de **formation continue du personnel** : savoir accueillir au mieux les enfants et leurs parents, savoir transmettre, mobiliser les équipes de professionnels autour d'un projet commun, actualiser la veille documentaire et juridique
- **Des temps pour les parents et les enfants** : temps festifs deux fois par an
- **Des temps pour les professionnels** : savoir se remettre en question en équipe, capacité de transmission, bienveillance mutuelle, soutien et relais en cas de besoin...
- **Une attention spécifique vis-à-vis des enfants les plus fragiles** : accueil des enfants en situation de handicap, si capacité à prendre en compte leur pathologie

### 5.2 Continuer à adapter et à diversifier nos accueils pour répondre aux besoins des parents

- **Besoins d'accueil** régulier, occasionnel et prévisionnel par une offre de modes de garde diversifiée : accueil collectif, occasionnel, sur des horaires atypiques ...
- **Besoin de modification du contrat en cours de garde** (savoir répondre au changement de situation : perte d'emploi, naissance, intégration progressive à l'école)
- **Besoin de place d'urgence** valable pour une durée de 3 semaines, renouvelable une fois (incident de la vie, absence d'une assistante maternelle...)
- **Besoin d'accompagnement à l'insertion professionnelle et sociale** en offrant une place dans la structure aux enfants des familles confrontées aux difficultés liées à la recherche d'emploi.

## B. Projet éducatif : nos valeurs fondamentales

À la fois réflexion et action, en constante évolution, le projet éducatif organise des réponses de terrain aux demandes exprimées ou implicites. C'est un ensemble de valeurs permettant à l'enfant de vivre sa singularité dans un monde collectif et social tout en considérant les parents comme premiers éducateurs. Ce sont là, les maillons indispensables qui donne tout leur sens à la politique de la petite enfance.

Les professionnels du multi-accueil ont un rôle d'accompagnement des familles, dans le soutien à la parentalité, que Marc Di Ruzza (auteur de l'ouvrage : Les actions de soutien à la parentalité 2000) a défini comme :

*« L'ensemble des savoir-être et des savoir-faire qui se déclinent au fil des situations quotidiennes en différentes postures, paroles, actes, partages, émotions et plaisirs, en reconnaissance de l'enfant, mais aussi en autorité, en exigence, en cohérence et en continuité »*

### ✓ 1. Le respect de l'enfant dans son individualité

Les professionnels du multi-accueil attachent une importance particulière au respect de chaque enfant accueilli. En effet, l'enfant est une personne à part entière, avec des désirs, des besoins et une histoire unique, qu'il est important de prendre en compte afin de respecter l'enfant dans son individualité.

L'expression des émotions de l'enfant est diverse et variée (joie, tristesse, colère, surprise...). Elle doit être écoutée et prise en considération afin de favoriser l'épanouissement de chacun.

### ✓ 2. Le rythme de l'enfant

Chez le tout petit, les besoins sont propres à chacun et immédiats. Il est important d'y répondre de manière adaptée et bienveillante afin d'apporter un environnement sécurisé à l'enfant.

Chez les plus grands, la mise en place de rituels permet d'apporter des repères dans la journée de l'enfant dans le but de le rassurer et de contribuer ainsi à son épanouissement et à son bien-être.

L'équipe veille à accompagner l'enfant dans son chemin vers l'autonomie de développer sa confiance en lui par le biais de ses acquisitions.



### ✓ 3. La place du « doudou » (objet transitionnel)

Chez certains enfants, le doudou est primordial. Appelé aussi « objet transitionnel », il permet de garder une continuité avec un environnement connu et rassurant. Il est important de noter qu'au sein de la structure le doudou est à disposition de l'enfant dès lors qu'il en fait la demande et en ressent le besoin. Toutefois, l'équipe incite l'enfant à poser son doudou lors de moments spécifiques (repas, change, activités manuelles et extérieures).

### ✓ 4. Soutien à la parentalité

Le premier contact avec l'enfant et sa famille est primordial. Le professionnel instaure un climat de confiance en favorisant la communication bienveillante, afin de faciliter les échanges d'informations. L'équipe garde à l'esprit la notion d'éthique et de discrétion professionnelle (Loi n° 83.634 du 13 juillet 1983, article 26 ... "*Les fonctionnaires doivent faire preuve de discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions. En dehors des cas expressément prévus par la réglementation en vigueur, notamment en matière de liberté d'accès aux documents administratifs, les fonctionnaires ne peuvent être déliés de cette obligation de discrétion professionnelle que par décision expresse de l'autorité dont ils dépendent.*").

Les parents sont les premiers acteurs dans l'éducation de leur enfant. Le rôle des professionnels est de les encourager dans leur fonction parentale sans émettre de jugement, et dans le respect de leurs choix (convictions pédagogiques, religieuses...). De même, les professionnels se doivent d'informer les familles sur les valeurs soutenues par l'équipe et les actions menées au quotidien auprès de leur enfant.

L'important est de créer une entente harmonieuse entre les parents et les professionnels, au travers d'échanges quotidiens, et dans une préoccupation commune : le bien-être de l'enfant.

### ✓ 5. Le plaisir à travers le jeu

Le jeu est essentiel pour le bon développement de l'enfant, à la fois dans la construction de son individualité, mais aussi de sa personnalité. Les activités sont sources de compréhension du monde extérieur et de traduction de ses émotions.

Le jeu permet à l'enfant de se sociabiliser, de connaître le monde qui l'entoure, mais aussi d'évacuer des surcharges d'émotions liées à des situations stressantes. À travers le jeu, l'enfant apprendra à jouer « avec » l'autre et pas seulement « à côté de » l'autre.

Le jeu libre est un moment privilégié pour l'enfant, qui lui permet de s'exprimer et de reproduire librement des situations vécues (le mimétisme permet de mettre des mots sur des maux).



Les activités d'éveils proposées par les professionnels sont là pour apporter du plaisir, découvrir le monde et accompagner les apprentissages.

De plus, toutes les actions de la journée sont sources d'exploration : se laver les mains, manger, s'habiller / se déshabiller, ranger les jeux...

*« Jeu après jeu, l'enfant devient « je » »*

*Arnaud Gazagnes*

## ✓ 6. L'alimentation, le plaisir du partage

Le temps du repas est un moment d'échanges, de partage et d'apprentissage des règles de vie (attendre son tour, se servir de ses couverts...).

Ce moment de convivialité et de détente favorise la cohésion du groupe, tout en contribuant à l'apprentissage de l'autonomie.

La structure propose des aliments adaptés à l'âge des enfants et à leurs besoins. L'intégralité du repas est proposée à l'enfant et il a le choix de manger dans l'ordre qu'il souhaite. Il est important de souligner que le professionnel n'oblige pas un enfant à manger. Il peut lui suggérer plusieurs fois de goûter, mais si l'enfant refuse, l'adulte ne le forcera jamais. C'est une étape primordiale dans la construction du « Moi » et l'affirmation de « Soi ».

La nourriture est un univers sensoriel, mais aussi imaginaire. L'enfant va tester ses propres expériences en matière de goûts, de couleurs, d'association d'aliments et de textures. De même, sentir, toucher, goûter et verbaliser sont une liste d'opportunités offertes par l'alimentation.

## ✓ 7. Accueil de l'enfant aux besoins spécifiques

Chaque enfant est accueilli dans le respect de ses différences. Lorsqu'il s'agit d'un enfant aux besoins spécifiques, l'équipe éducative, l'infirmière et la direction font en sorte de réunir toutes les conditions humaines, pédagogiques et matérielles afin d'offrir à l'enfant un accueil individualisé de qualité, qui prendra en compte toutes ses spécificités.

Pour toute prise en charge spécifique, un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) est élaboré en concertation avec la famille, le médecin traitant ou spécialiste, le médecin référent de la crèche, la directrice et l'infirmière. Pour parfaire l'intégration de l'enfant dans la structure, des partenariats extérieurs peuvent être mis en place.

## ✓ 8. L'importance des partenaires extérieurs

Un multi-accueil ne peut fonctionner sans le concours des professionnels de la petite enfance du territoire. Dans ce but, la structure s'entoure d'acteurs de tous horizons tels que le service de Protection Maternelle Infantile (PMI) du Département, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), le Relais Petite Enfance (RPE), l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), le réseau crèche 63, le multi-accueil à Marat, le médecin référent de la crèche et les écoles à proximité.

Afin de coordonner l'accompagnement des familles, la structure est également en lien avec des professionnels de l'action sociale (CAF, MSA...).

La relation avec les acteurs du champ culturel et associatif s'avère quant à elle nécessaire pour offrir aux enfants un panel divers et varié de temps d'éveils et de découvertes. Ainsi, des interventions musicales et un partenariat avec la bibliothèque/ludothèque du secteur (service de la collectivité), et peut aussi s'appuyer sur le service Culture avec la programmation du festival culturel Jeune Public (Mystères et Bulles de Mômes) ou l'appui de l'Ecole de Musique intercommunale pour des activités annexes proposées de manière ponctuelle ou régulières. La piscine d'Arlanc, le Jardin pour la Terre accueillent les enfants durant leur période d'ouverture estivale.

## ✓ 9. Conclusion

L'ensemble des valeurs qui animent notre projet éducatif nous oriente vers :

- Le respect de l'enfant et de son histoire
- L'expression des émotions des enfants
- Le soutien à la parentalité,
- L'écoute bienveillante
- L'accompagnement à l'autonomie
- L'accueil de chaque enfant
- L'épanouissement personnel au sein du groupe

## C. Le fonctionnement

### ✓ 1. L'accueil

Le multi-accueil propose différents types d'accueils adaptés au besoin des familles :

- **L'accueil régulier** : C'est un accueil proposé lorsque les besoins sont connus à l'avance et récurrents. Il est formalisé par un contrat établi avec les parents sur la base d'un nombre d'heures hebdomadaires et d'un nombre de semaines d'accueil par an.

- **L'accueil régulier variable est une variante de l'accueil régulier** : C'est un accueil spécifique adapté aux familles dont les horaires sont variables. Les besoins de ces familles sont connus au minimum 15 jours avant le début du mois. Ce type d'accueil reste prioritaire sur l'accueil occasionnel.
  - **L'accueil occasionnel** : Il permet de répondre à des besoins ponctuels et ne fait pas l'objet d'un contrat mensualisé. La directrice définit et propose des jours de présence en concertation avec les parents, et en fonction des places disponibles.
  - **L'accueil d'urgence** : Le multi-accueil dispose d'une place d'urgence. Elle est proposée dans des cas particuliers et après examen de la situation de l'enfant et de sa famille. Sa validité est de 3 semaines, renouvelable une fois.
- ✓ 2. Disposition particulière pour l'accueil d'enfants en situation de handicap ou de maladie chronique

L'article R.2324-17 du code de la Santé Publique : *« L'accueil des enfants présentant un handicap peut et doit être assuré autant que possible au milieu des autres enfants. »*

*« Toute personne en situation de handicap a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté »... « à cette fin, l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte en situation de handicap aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité de travail et de vie »* Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, article L114-1, L114-2 du code de l'Action Sociale et des Familles.

Chaque accueil d'enfant en situation de handicap et/ou de maladie chronique fait l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Ce document organise les modalités particulières de la vie quotidienne au sein de la structure collective, dans le respect des compétences de chacun et compte tenu des besoins spécifiques de l'enfant

Avec l'accord de la famille, toute information pouvant être utile à la prise en charge de l'enfant pourra être jointe au projet. Les symptômes visibles, les mesures à prendre pour assurer la sécurité de l'enfant et les médecins à joindre doivent quant à eux y figurer.

La demande d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) émane du médecin traitant, ce document est signé par les parents, la directrice du multi-accueil (et l'infirmière si besoin), le médecin référent de la structure et le médecin traitant. Une fois le PAI validé, toute l'équipe du multi-accueil est habilitée, si besoin et en l'absence de l'infirmière, à administrer les éventuels soins nécessaires. Le PAI peut à tout moment être réactualisé en cas d'évolution des besoins.

### ✓ 3. Compétences professionnelles mobilisées

L'Éducatrice de Jeunes Enfants, l'infirmière, les auxiliaires de puériculture et les assistantes éducatives Petite Enfance travaillent au sein du multi-accueil, en collaboration avec le médecin référent. Leur rôle est de prendre soin de chaque enfant afin de favoriser son développement psycho affectif, somatique et intellectuel. Toutes leurs actions s'articulent autour du projet d'équipe.

Sou l'autorité **du DGS, du DGSA et du directeur du pôle Enfance-Jeunesse** :

**La directrice du multi-accueil** : titulaire du Diplôme d'Éducateur de Jeunes Enfants (EJE), elle fait partie de l'équipe d'encadrement.

Ses missions principales s'organisent autour :

- De la gestion administrative et financière
- De la conception, l'animation et la mise en œuvre du projet d'établissement
- De l'accueil et l'orientation des familles
- Du développement et l'animation des différents partenariats
- Du management d'une équipe pluridisciplinaire

**L'infirmière, directrice-adjointe** : titulaire du Diplôme d'Etat d'Infirmière, elle assure la continuité de direction au sein de l'accueil collectif.

Elle a pour missions principales :

- D'assurer le suivi infirmier des enfants
- D'appliquer les protocoles médicaux
- D'élaborer et mettre en œuvre les protocoles sanitaires
- De contrôler les menus des enfants élaborés par le prestataire repas
- De participer à l'élaboration et la mise à jour du projet d'établissement

Afin d'assurer une qualité d'accueil et la prise de décision nécessaire au bon fonctionnement de la structure, la directrice et son adjointe restent joignables en cas d'absence.

**Les auxiliaires de puériculture** : titulaire du Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture, elles assurent la continuité de direction en cas d'absence des responsables.

**Les assistantes éducatives** : titulaire du diplôme du CAP petite enfance ou du CAP accompagnant éducatif petite enfance, elles assurent la prise en charge quotidienne des enfants.

**L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire a pour missions principales :**

- D'instaurer une relation de confiance avec les représentants légaux des familles dans le respect du présent projet d'établissement et la prise en compte des besoins des familles.
- D'élaborer et de mettre en œuvre le projet pédagogique
- D'assurer la sécurité affective et physique de l'enfant
- De réaliser les soins d'hygiène, de confort et de bien-être des enfants, dans le respect de son intimité
- La formation et encadrement des stagiaires
- L'accueil de l'enfant et de ses parents ou substituts parentaux, dans le respect de la diversité culturelle
- D'identifier les besoins physiques, moteurs et affectifs de chaque enfant, dans le respect de son individualité
- De favoriser la socialisation des jeunes enfants
- D'aménager des espaces de vie adaptés
- D'aider l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie
- D'élaborer et de mettre en œuvre les activités auprès des enfants
- De mettre en œuvre et de faire respecter les règles de sécurité d'hygiène
- D'aménager, nettoyer et désinfecter les espaces de vie de l'enfant, le matériel
- De prendre en charge la gestion des stocks
- De répondre aux besoins alimentaires de l'enfant
- De transmettre les informations quotidiennes aux familles
- De prendre en charge les enfants en situation de handicap
- D'accompagner à la parentalité
- D'assurer la sécurité et d'alerter en cas d'accident
- De contribuer à l'identification des signes d'appel, de mal-être physique ou psychique de l'enfant, et d'alerter la direction de la structure sur ces constatations.

**Le Médecin référent :** Il assure le suivi médical de l'ensemble des enfants de la structure, en accord avec les parents. Il réalise les visites d'admissions des enfants de moins de 4 mois et/ou en situation de handicap ou de maladie chronique. Il accompagne et conseille les professionnelles du multi-accueil. Il élabore les protocoles de soins en collaboration avec l'infirmière de la structure. Enfin, il est garant du protocole médical et valide les Projets d'Accueils Individualisés (PAI).

## ✓ 5. Effectifs

En application du décret n°2000-762 du 7 juin 2010, l'effectif des professionnels des accueils collectifs auprès des enfants est d'un adulte pour cinq enfants qui ne marchent pas et un adulte pour huit enfants marcheurs.

Effectifs du multi-accueil :

- 1 Educatrice de Jeunes Enfants à 80% (directrice du multi-accueil)
- 1 Infirmière (directrice adjointe)
- 2 Auxiliaires de Puériculture, dont une à 80%
- 3 Assistantes éducatives petite enfance (titulaires d'un CAP petite enfance) dont deux à 80%
- 1 Agent d'entretien à 60 %
- 2 Agents de remplacement

Les effectifs de l'accueil collectif représentent donc 6 ETP pour 8 personnes. En fonction des remplacements du personnel, et dans le respect du taux d'encadrement en vigueur, la répartition des qualifications peut varier.

### ● L'organisation du travail

Le travail s'organise sur 3 axes principaux, avec un fonctionnement en binôme obligatoire pour l'ouverture et la fermeture de la structure :

- **L'horaire d'ouverture** : une professionnelle présente de 7h15 (afin de prendre en compte le temps d'installation) à 14h15 et une autre de 7h30 à 14h30.
- **L'horaire de coupé** : deux professionnelles présentes de 9h00 à 17h00
- **L'horaire du soir** : deux professionnelles présentes de 11h30 à 18h30

Pour une gestion efficiente et une organisation de qualité, chaque salarié a connaissance de son planning le 15 du mois précédent. Il est important de souligner que la répartition du personnel sur les deux sections n'est pas prévue à l'avance. Elle s'organise quotidiennement en fonction des activités prévues par les professionnels. Dans un souci de bien-être au travail, la directrice reste à l'écoute de ses salariés pour toute demande et/ou recommandation en lien avec l'organisation et la mise en place du planning.

## ✓ 6. Modalités de formation des professionnels

L'équipe du multi-accueil s'attache à remplir son rôle d'information et de prévention auprès des familles. Elle garde à l'esprit la notion d'éthique et est tenue de faire preuve de discrétion pour toute information portée à sa connaissance, conformément à ses obligations professionnelles.

La mission de l'équipe est également de former les futurs professionnels (IDE, EJE, Auxiliaire de puéricultrice, CAP Petite Enfance...) en inculquant des valeurs, un savoir-faire et un savoir-être par immersion dans le milieu professionnel.

Des formations régulières et des temps d'échanges autour des pratiques professionnelles permettent aux professionnelles du multi-accueil de parfaire et d'enrichir leurs connaissances. Une fermeture de la structure est possible une fois par an (journée pédagogique, formation, cohésion d'équipe...) suivant les possibilités offertes par le calendrier annuel.

Au sein du multi-accueil, l'équipe se forme de façon continue par le biais :

- De temps individuels de formation (Offre CNFPT ou en interne, dispensée par la communauté de communes)
- De journée pédagogique annuelle
- De réunions d'équipe à raison d'au moins une fois par mois
- D'entretiens annuels d'évaluation
- D'entretien annuel du projet professionnel
- D'échanges de pratiques (à la demande de l'équipe)

## ✓ 7. Suivi des enfants

Afin d'assurer un suivi de qualité pour chaque enfant, différents outils sont mis en place, tels que :

- **Le dossier administratif** : il s'agit du premier document établi entre la famille et le multi-accueil. Il contient tous les éléments nécessaires à l'inscription au sein de la structure : coordonnées de la famille, état-civil, données financières, fiche de liaison hospitalière, autorisations de récupération de l'enfant, certificat d'aptitude à la vie en collectivité...
- **La fiche de suivi médical** : établie par le médecin référent, cette fiche est uniquement renseignée et consultée par l'infirmière et le médecin référent. Y sont mentionnées les informations relatives à l'état de santé de l'enfant (poids, taille, périmètre crânien...) ainsi que ses vaccinations. Les fiches médicales des enfants sont répertoriées et archivées dans le bureau de la directrice.
- **La fiche d'habitudes de l'enfant** : elle permet de mieux connaître l'enfant au travers de ses habitudes et d'adapter sa prise en charge. Elle est réactualisée dès que nécessaire.



- **Les réunions d'équipe** : en plus des transmissions journalières (sous forme de cahier), les réunions d'équipe permettent d'évoquer le suivi des enfants. C'est l'occasion pour chaque professionnel de partager ses observations et d'apporter une réponse commune dans la prise en charge de l'enfant.

En parallèle, les parents peuvent être reçus lors d'un entretien à leur demande ou sur demande de rendez-vous avec la responsable afin d'échanger sur l'évolution de l'enfant.

Le médecin référent de la structure reçoit systématiquement à leur arrivée les enfants de moins de 4 mois ainsi que ceux porteurs de handicap ou de maladie chronique. Il peut également proposer de recevoir les familles souhaitant des conseils ou dans le cadre d'un suivi particulier tel qu'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Il est aussi en capacité d'orienter vers des professionnels de santé.

## ✓ 8. Place des familles

- **Les réunions de rentrée**

Une fois par an, un temps d'informations et d'échanges est animé par les professionnels du multi-accueil, notamment pour les nouveaux arrivants. Il a pour objectif de présenter l'équipe en poste, les projets de l'année, les règles de fonctionnement et la découverte du matériel spécifique...

Ce temps convivial permet également d'apporter aux parents des réponses à leurs questions, et de se rencontrer entre eux pour échanger.

- **Les temps festifs**

Ils sont l'occasion de communiquer, d'échanger entre professionnels, mais aussi entre parents et avec eux. Deux temps festifs sont organisés par an autour :

- D'une fête sur la période de Noël, lors de laquelle un spectacle est réalisé par un intervenant extérieur, suivi d'un goûter.
- D'une fête de l'été : qui propose un spectacle animé par les professionnels du multi-accueil, suivi d'un moment convivial.

## ✓ 9. Modalités des relations avec les organismes extérieurs

### 9.1 - Les partenariats pédagogiques

- **L'école maternelle**

La commune d'Arlanc dispose de deux écoles maternelles (enseignement public et privé) avec lesquelles une passerelle peut être établie afin de permettre aux enfants de se familiariser avec ces nouveaux lieux d'apprentissage.

- **Le Relais Petite Enfance (RPE)**

Un relais petite enfance est présent au sein de la Maison de l'Enfance, avec lequel un programme d'échanges et de partage a été mis en place une demi-journée par semaine. Il s'agit d'un service de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez.

- **Bilupo (Bibliothèque, Ludothèque et Point infos)**

Ce partenariat s'organise par des échanges de jeux et de livres. Une fois par mois une professionnelle de la structure est invitée au multi-accueil afin de proposer aux enfants des activités autour du livre et des comptines. Il s'agit d'un service de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez.

- **L'école de musique intercommunale**

Une fois par mois, une musicienne titulaire du DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant) intervient sur le multi-accueil pour animer des ateliers musicaux centrés sur l'éveil musical et la découverte sonore. Il s'agit d'un service de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez.

- **La piscine d'Arlanc (équipement municipal)**

Durant la période estivale, les enfants sont amenés à pouvoir développer leur aisance aquatique.

- **Le Jardin pour la Terre (équipement municipal)**

A l'occasion de promenade, dans le parc du Jardin pour la Terre, les enfants sont amenés à participer à des ateliers de découverte de la nature (toucher, sentir, cueillir, goûter...) et du monde des insectes.

Ces partenariats d'échanges encouragent les professionnels du multi-accueil à se positionner dans une prise en charge globale de l'enfant. Chaque nouveau partenaire offre à l'enfant l'opportunité de s'ouvrir à d'autres perspectives, rencontres, expériences et lieux.

## 9.2 - Les partenariats institutionnels (conseil départemental, CAF, associations...)

La Communauté de Communes Ambert Livradois Forez est propriétaire et gestionnaire des EAJE, compétences déléguées par les communes de moins de 5 000 habitants à l'EPCI. Dans ce contexte statutaire, le pôle Enfance-Jeunesse assure le suivi de cette structure sous l'autorité du directeur de pôle. Un budget annuel prévisionnel est attribué analytiquement à la gestion de la structure à hauteur de 310 000 € avec le soutien des partenaires institutionnels.

- **Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme : la PMI (Protection Maternelle et Infantile)**

La PMI assure un rôle de contrôle et de surveillance des établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans par l'intermédiaire de la PMI. Le multi-accueil entretient des relations d'échanges étroits avec la PMI, renforcées par un travail collaboratif. Ces temps d'échanges permettent d'orienter les professionnels du multi-accueil sur des questions spécifiques, notamment sur la sécurité des enfants et sur les normes « Petite Enfance » régulièrement mises à jour. Le Conseil Départemental peut également avoir un rôle financier et proposer des études et des diagnostics. Il contribue ainsi au financement de certaines dépenses d'investissement dans les structures et apporte son aide sur des projets précis. Enfin, si la gestion de la structure est assurée par une collectivité territoriale, le Conseil Départemental peut faire office de consultant pour la création, l'extension ou la transformation d'un service d'accueil.

- **La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Puy-de-Dôme**

La CAF assure un rôle de conseil, de financement et de fonctionnement auprès de la structure via la Prestation de Service Unique (PSU). En effet, un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) lie la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez à la Caisse Nationale d'Allocations Familiales. Par ce contrat, la CAF s'engage à cofinancer les actions et les projets en faveur de l'accueil du jeune enfant. En conséquence, les données d'activités du multi-accueil sont transmises à la CAF trimestriellement via le Portail Partenaires : <https://services.caf.fr/>. Un bilan complet d'activité est effectué annuellement et permet d'évaluer le versement de la Prestation de Service Unique (PSU) et du CEJ.

La PSU a pour objectifs de :

- Favoriser l'accès des familles aux différentes formes d'accueil collectif par un barème proportionnel aux ressources des familles
- Faciliter la mixité des publics accueillis
- Répondre aux besoins atypiques des familles et aux situations d'urgences
- Adapter la réservation de places aux besoins des familles, par la signature d'un contrat d'accueil

- **La Mutualité Sociale Agricole (MSA) du Puy-de-Dôme**

Certaines familles sont affiliées au régime agricole. Comme le prévoit le barème établi par la CAF, un versement de Prestation de Service est effectué à la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez au prorata des heures de présence des enfants concernés par ce régime.

- **Le Centre des Finances Publiques**

La Communauté de Communes, gestionnaire de la structure multi-accueil, dépend du Centre des Finances Publiques d'Ambert (Trésorerie) pour le paiement des dépenses et le recouvrement recettes émises.

- ✓ 10. Aménagement des locaux et des espaces utilisés

- **Caractéristiques des locaux et des espaces utilisés**

Le multi-accueil se situe dans les locaux de la Maison de l'Enfance qui comprend également un Relais Petite Enfance (RPE) et un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). L'entrée du bâtiment est commune pour tous. Le reste de l'espace se divise en deux parties : Le multi-accueil et l'ALSH.

- **Aménagement de l'espace d'accueil**

Le multi-accueil est partagé en 2 sections :

- La section des bébés
- La section des moyens-grands

- **La section des bébés**

Elle est composée d'une salle de vie, d'un dortoir et d'une salle de change.

La salle de vie est organisée en plusieurs espaces :

- Un coin d'accueil munie de porte-manteaux permettant aux parents de déposer les vestes, chaussures et sacs des enfants.
- Un coin repas comprenant une table, quatre chaises à hauteur d'enfant et des chaises bébés pour faire manger les plus petits à partir du moment où ils tiennent assis seuls.
- Un coin dînette, avec des meubles bas, des tiroirs et jouets accessibles aux enfants.
- Un espace plus calme adapté aux tout petits, équipé de tapis moelleux et de jouets de premier âge.

Le dortoir comporte des lits à barreaux pour le temps de sommeil des enfants.

La salle de change est équipée de deux plans à langer et d'un meuble avec des casiers nominatifs pour ranger les vêtements de l'enfant. Des toilettes basses sont également à disposition des enfants.

- **La section des moyens-grands**

Elle est composée d'une salle de vie, d'une salle de change, d'une biberonnerie, de deux dortoirs et d'un espace d'accueil.

La salle de vie est divisée en 3 espaces :

- L'espace repas avec une table rectangulaire, une table ronde et une table en forme de demi-lune, toutes accompagnées de chaises adaptées aux enfants. Il peut accueillir jusqu'à quinze enfants.
- L'espace de jeux symboliques dispose d'un coin dinette, un coin poupée, un coin garage et un grand meuble muni de 9 casiers où sont rangés divers jeux mis à disposition des enfants (« Playmobil », train en bois, ferme avec des animaux...)
- L'espace « calme » est agrémenté de tapis et de coussins. Des livres sont à disposition.

La section des grands dispose de deux dortoirs. Le premier avec des lits à barreaux, le deuxième muni de couchettes à rebords, de lits superposés et de couchettes simples pouvant accueillir 11 enfants. Chaque lit est nominatif.

La salle de change est équipée de deux espaces à langer, de toilette à hauteur d'enfant, une douche, une baignoire et un lavabo adapté à la taille des enfants. Des pots sont également à disposition. Des casiers nominatifs suspendus au mur servent à ranger les effets personnels des enfants (vêtements, serviette individuelle...).

La biberonnerie est une pièce entièrement vitrée permettant à l'équipe de préparer les biberons et les goûters tout en ayant un regard sur les enfants. L'espace est réservé aux adultes.

L'accueil des grands s'effectue à l'entrée de la section où se trouvent des casiers et des portemanteaux nominatifs. Cet espace d'accueil est équipé d'un plan à langer permettant aux parents d'habiller et de déshabiller les enfants. L'espace d'accueil est séparé de la salle de vie par une barrière munie d'un portillon.

- **Aménagement des espaces extérieurs**

Le multi-accueil possède un espace extérieur constitué d'une partie pavée et ombragée et d'une autre engazonnée, propice aux jeux et aux déplacements moteurs. Dans cette seconde partie se trouve un toboggan, des véhicules de motricité (tricycles, porteurs...), des ballons, des cerceaux...

Afin de sensibiliser les enfants à l'écologie et à la lutte contre le gaspillage, 5 jardinières et 1 composteur sont aussi présents. A partir du printemps, les enfants sèment des graines et s'occupent de leurs plantations autour d'un atelier jardinage animé par un des agents.

## ✓ 11. Place des stagiaires dans la structure

Le multi-accueil est un lieu de découverte, de transmission et d'apprentissage. Les professionnels ont donc à ce titre un rôle de formateur pour les futurs professionnels de la petite enfance. Un livret d'accueil des stagiaires est utilisé pour expliquer les modalités du stage et permettre un suivi personnalisé de qualité. Deux types de stage sont proposés : les stages de découverte (pour les collégiens essentiellement) et les stages professionnalisants (en vue de l'obtention d'une qualification ou d'un diplôme).

## A. Le Projet Pédagogique

Le projet pédagogique du multi-accueil se réfère au projet éducatif

### 1. Axes principaux

Il s'articule autour de plusieurs axes principaux correspondant aux valeurs partagées par les professionnels de la structure.

#### ▪ **Le respect de la personne, de ses choix, de son histoire et de ses différences**

La mise en œuvre de cet axe a pour objectif de permettre à l'enfant d'être respecté dans son individualité :

- En étant à l'écoute de sa singularité, de ce qu'il vit, ce qu'il est, ce qu'il pense et exprime
- En étant à l'écoute de ses besoins physiologiques au quotidien et du rythme propre à chaque enfant

#### ▪ **La sécurité morale et psychique de l'enfant**

- En l'accueillant dans un espace rassurant, adapté à ses besoins et à son développement
- En construisant avec les parents une relation de confiance permettant à l'enfant de se sentir dans une sécurité psycho-affective
- En s'engageant dans le respect de ses besoins, de son histoire, de son environnement
- En apprenant à connaître chaque enfant individuellement

#### ▪ **L'expression de ses émotions**

- En accueillant chaque émotion quelle qu'elle soit dans son expression psycho-émotionnelle
- En favorisant l'expression de ses émotions qu'elles soient formulées ou implicites
- En lui offrant la possibilité de les verbaliser

#### ▪ **L'accompagnement à l'autonomie**

L'objectif est d'accompagner l'enfant dans ses apprentissages et non de faire à sa place :

- En lui offrant un environnement adapté et sécurisé
- En ayant une solide connaissance du stade de développement de chaque enfant
- En observant l'enfant au sein du groupe dans sa relation à l'autre
- En concertation régulière avec l'équipe sur les acquisitions et les besoins de chaque enfant

Bien penser l'enfant permet une intervention professionnelle efficace dans l'accompagnement vers son autonomie.

▪ **Le soutien à la parentalité**

L'objectif est d'accompagner et de valoriser la fonction parentale :

- En reconnaissant le parent comme le premier éducateur de son enfant
  - En écoutant les parents dans un esprit de coéducation
  - En se rendant disponible pour répondre à leurs attentes et inquiétudes
  - En ayant un rôle préventif et d'orientation vers les professionnels de santé, en cas de besoin
  - En les associant aux temps clés de la vie de leur enfant au sein du multi-accueil
- **L'écoute bienveillante pour cultiver le bien vivre ensemble, dans l'échange ouvert et l'épanouissement de chacun**
- En étant à l'écoute du besoin de découverte de l'enfant et en appréhendant ses propositions et ses initiatives
  - En travaillant dans une collaboration bienveillante et d'entraide au sein de laquelle chacun pourra être initiateur.

Concrètement, la mise en œuvre du projet pédagogique s'illustre sur deux grands temps : **la vie de l'enfant dans la structure et la relation avec les parents**

✓ 2. Temps de vie de l'enfant

**Le développement de l'autonomie de l'enfant** : il est au cœur des préoccupations de l'équipe du multi-accueil. Tous les enfants sont sollicités selon leurs capacités à participer ou à faire seul les gestes de la vie courante (habillage, repas, jeux libres...) dans le respect du rythme de chacun, sans faire à la place de l'enfant ni en le forçant.

**La sociabilisation** : un apprentissage clé du passage d'un enfant au sein du multi-accueil, bien souvent motivateur du choix de garde pour les parents.

Selon le stade de son développement, le jeune enfant accueilli en structure apprend très tôt à vivre en collectivité, en respectant les règles du bien vivre ensemble (patienter, partager, faire par soi-même, attendre son tour, s'entraider, faire ensemble, être poli...)

Lors de sa scolarisation l'enfant sera déjà fort de cette expérience de vie sociétale et collective.



## 2.1 L'accueil de l'enfant et de sa famille

### ▪ **Pré-inscription et commission d'admission**

La **pré-inscription** s'effectue auprès de la directrice du multi accueil. Elle peut être prise en compte dès les 3 mois de grossesse et doit être confirmée un mois après la naissance de l'enfant. Elle comprend l'identité des parents, leur adresse, le nom et l'âge de l'enfant, la date d'entrée souhaitée ainsi que les jours et horaires de présence.

Les **commissions d'admission** ont lieu deux fois par an au printemps et en automne pour les entrées respectives à partir de Septembre (période de rentrée scolaire pour les plus grands) et de Janvier. Elles sont organisées en présence du directeur du Pôle Enfance Jeunesse et de son assistante, des directrices des deux multi-accueil concernées ainsi que de leurs adjointes et des élus référents (Président et vice-présidents concernés). Les places sont attribuées en fonction des critères mis en avant lors du suivi en commission :

- Date de la demande
- Demande avec contact physique ou téléphonique
- Âge de l'enfant à la date d'entrée souhaitée en structure
- Type d'accueil sollicité (occasionnel, régulier ou urgence)
- Fratrie présente dans la structure ou l'ayant fréquentée
- Planning envisagé
- Disponibilité du créneau demandé
- Contraintes occasionnées
- Caractère d'urgence de la demande (contexte à préciser s'il y a lieu)

### ▪ **L'inscription**

Une fois que la commission a statué sur la demande de la famille, un premier entretien est réalisé avec la directrice pour affiner les besoins de garde et échanger avec la famille. C'est aussi l'occasion d'établir une première relation de confiance entre la structure d'accueil de l'enfant et les parents.

Les documents administratifs sont ensuite remis et présentés : le règlement de fonctionnement (approuvé et signé par les parents), « le trousseau » (liste des choses à apporter), la liste des produits fournis par le multi-accueil et un document sur la motricité libre. Pour les mères allaitantes, un document supplémentaire est fourni pour indiquer le déroulement de l'allaitement au sein de la structure. En fonction du type de contrat, la directrice apporte une grande importance à prendre le temps d'expliquer les modalités et spécificités du dit contrat.

Les parents sont ensuite invités à visiter les locaux et à faire connaissance avec les membres de l'équipe.

### ▪ **L'adaptation**

C'est le moment pour tous, enfants, parents et équipe de faire connaissance, et d'amorcer progressivement une séparation, parfois pour la première fois. L'adaptation de l'enfant correspond à son entrée dans la structure et se fait en douceur dans le respect de son rythme, en concertation avec les parents. Les 5 premiers temps d'adaptation ne sont pas facturés aux familles.

Cette adaptation est un temps précieux qui permet de connaître l'enfant et sa famille, les habitudes de vie, les rituels. C'est aussi un moment qui permet aux parents de verbaliser leur ressenti face à cette séparation et de poser toutes les questions, si nécessaires.

L'un des professionnels de l'équipe sera désigné comme le référent de l'enfant. Il peut être choisi par les parents lors de l'inscription si ces derniers sont déjà connus de la structure. Le rôle du référent sera d'accueillir l'enfant avec son parent au sein du groupe dont il fera partie. Enfin, le référent est le seul juge de la fin de la période d'adaptation de l'enfant.

*« L'adaptation permet de se séparer en toute sécurité, pour mieux se retrouver »*

### ▪ **L'accueil de l'enfant**

L'accueil se fait à tout moment de la journée excepté durant les heures de repas et de sieste, afin de respecter le rythme de l'enfant et de préserver un accueil de qualité.

Chaque enfant est accueilli individuellement. Une personne de l'équipe se charge de recueillir les informations sur l'enfant (sommeil, repas, état de santé, humeur, qui viendra le chercher le soir...) et les reporte sur un cahier de transmissions nécessaire à l'équipe encadrante pour assurer la continuité de la prise en charge. Lors du départ de l'enfant, l'équipe est ainsi en mesure d'expliquer le déroulement de la journée.

L'accueil permet à l'équipe et à la famille d'échanger, de communiquer et de préparer l'enfant à la séparation d'avec ses parents.

### ▪ **L'objet transitionnel**

Nous proposons aux parents d'amener un « doudou » appartenant à l'enfant afin de favoriser la séparation et de l'accompagner au mieux. Il peut être amené tous les jours et même laissé sur place.

Le « doudou » est un objet transitionnel, il symbolise le lien entre la maison (maman/papa...) et le multi-accueil. Il permet une continuité et, de ce fait, rassure et console dans les moments difficiles, comme parfois lors de la séparation, du sommeil et autres petits chagrins.

### ▪ **Le départ de l'enfant**

Comme pour l'accueil, le départ de l'enfant peut avoir lieu à tout moment, excepté sur les temps de repas et de sieste. Il n'y a pas de protocole particulier de départ sauf pour des cas

exceptionnels. Il peut arriver que les modalités de départ initialement prévu soient bouleversées (départ plus tôt, plus tard ou avec une personne différente). L'enfant est prévenu de l'arrivée immédiate ou retardée de la personne qui viendra le récupérer afin qu'il ait le temps de se préparer.

La personne est accueillie par les professionnels de la structure qui restituent le déroulement de la journée de l'enfant.

Le rôle des professionnels est aussi d'accompagner l'enfant, par la parole ou physiquement, car ce temps de retrouvailles est parfois chargé d'émotions.

Ces moments quotidiens d'échanges sont riches et propices à renforcer chaque jour la relation de confiance mutuelle entre le parent et les professionnels.

#### ▪ **Soutien à la parentalité**

Le soutien à la parentalité se fait au quotidien, lors d'échanges informels. Les professionnels accompagnent les parents dans leur fonction parentale, mais aussi dans leurs préoccupations.

Il arrive parfois que le besoin de soutien, de conseils, d'écoute soit plus important (stress, changement de situation familiale, difficultés avec leur enfant...). C'est pourquoi les professionnels peuvent prévoir un temps d'écoute plus approfondi et recevoir aussi les parents à leur demande.

En cas de changement de comportement de l'enfant observé par l'équipe en poste, la directrice pourra être amenée à solliciter les parents pour un échange à ce sujet.

## 2.2 Les besoins quotidiens de l'enfant

#### ▪ **L'alimentation**

*« Le goût des aliments est le premier pilier du plaisir de manger » Boris Cyrulnik*

Les repas sont préparés en liaison chaude dans les cuisines de L'EHPAD d'Arlanc. L'infirmière du multi-accueil, en partenariat avec le cuisinier, adapte les menus des enfants.

Les repas sont élaborés en fonction des âges des enfants et en prenant en compte l'éveil des sens et du goût. Les régimes alimentaires spécifiques sont fournis par les parents.

Le repas est un moment d'échange et de convivialité. C'est un temps où chaque professionnel accompagne l'enfant progressivement vers l'autonomie.

**Les plus petits** découvrent la nourriture par le toucher, ce moment se déroule de manière individuelle avec un professionnel qui l'accompagne dans sa prise de repas. Pour **les plus grands**, toute l'intégralité du repas est servie dans une assiette compartimentée lui laissant le loisir d'explorer ce qu'il mange selon ses envies. Ils sont installés autour d'une table (maximum 5 par table) avec un adulte encadrant pour favoriser les échanges et la convivialité.

Le moment du repas est aussi un temps pédagogique de découverte des saveurs, des textures, des odeurs et des aliments.

- Temps intermédiaire entre le repas et la sieste

Après le repas, les enfants ont la possibilité d'assister à un atelier dirigé par un professionnel ou d'explorer l'espace sur des jeux libres. Dans un même temps, un autre professionnel accompagne un à un chaque enfant à la salle de bain afin de le préparer à la sieste.

- Le sommeil

L'équipe propose à chaque enfant un temps de sieste adapté à son rythme, en fonction de son âge, dans des conditions favorables au sommeil et à l'endormissement (dans le calme, la pénombre et avec une température appropriée). Les normes de sécurité sont respectées, en référence à la réglementation en vigueur concernant la prévention de la mort subite du nourrisson (couchage sur le dos, matelas, pas de tour de lit, ni de couverture ou oreiller, pas de bijou ou autres petits objets pouvant se détacher des vêtements...).

**Chez les petits :** Les bébés sont accompagnés dans leur sommeil par un professionnel selon leurs besoins et leurs habitudes de vie (besoin d'être bercé, musique...). Il n'y a pas de contraintes horaires.

**Chez les grands :** Les grands sont à la sieste ensemble et le réveil s'effectue de manière échelonnée, au rythme de chaque enfant. Un professionnel est présent dans le dortoir pendant toute la durée de la sieste. Dans la mesure du possible, chaque enfant a son lit attiré. Les enfants ont la possibilité de se lever lorsqu'ils le souhaitent, une fois leur temps de repos terminé.

Le sommeil est important, il a un rôle primordial dans le développement de l'enfant, tant sur le plan physique que psychique. Il contribue à l'évolution et à la croissance des enfants. Comme l'alimentation, il correspond à un besoin commun, mais varie d'un enfant à l'autre. Les heures précises de sommeil des bébés sont inscrites sur le cahier de transmission. Pour les grands une simple appréciation y est annotée.

- Le goûter

Pour les grands, le goûter débute à 15h30. Après un lavage de mains, les enfants s'installent autour d'une table où leur est proposé un laitage, un fruit et un gâteau). Les professionnels proposent des produits simples (pain, gâteau fait maison...) en évitant au maximum les produits transformés.

Le goûter des bébés est adapté en fonction de l'âge et de la demande (biberon ou goûter classique).

- Les soins, les changes et la propreté

Ce sont des moments d'échange privilégiés, dans le respect de l'intimité et de la pudeur de l'enfant. Pour favoriser l'autonomie, les enfants sont sollicités dans le déshabillage, l'habillage et dans le choix de leur posture.

**Les plus petits** sont changés sur une table à langer. C'est un temps de partage affectif qui passe par l'attention que l'on va accorder à l'enfant : échange, regard, ton employé. C'est l'occasion de parler avec l'enfant, de le rassurer, de fredonner une chanson, de le prévenir des gestes qui vont être effectués afin qu'il puisse les anticiper.

**Pour les grands**, il est possible de leur proposer le change debout afin de favoriser leur autonomie.

L'acquisition de la maîtrise des sphincters diurne se fait au rythme de l'enfant, en collaboration avec les parents. Il est essentiel que cette évolution se fasse dans le respect du développement moteur, psychique, physiologique et neurologique de l'enfant.

Il est primordial de se rappeler qu'il n'y a pas d'âge pour acquérir cette étape et que l'enfant a le temps de « devenir propre ». **Quand c'est le moment pour lui, c'est le seul bon moment.**

Le multi-accueil dispose de deux pots ainsi que de toilette adapté à la taille des enfants afin qu'ils puissent choisir ce qui leur convient le mieux.

L'acquisition de la maîtrise des sphincters est une des grandes étapes de la vie du jeune enfant qui lui permet d'expérimenter la maîtrise de son corps et de découvrir une partie de son fonctionnement.

Il est important d'accepter le refus ou la régression de l'enfant lorsqu'il n'est pas encore prêt. Il est possible de proposer à l'enfant de remettre des couches de façon passagère ou lorsqu'il en ressent le besoin. La propreté n'est jamais imposée et aucun reproche n'est fait à l'enfant.

### 2.3. Les activités et l'éveil culturel : Les projets, les sorties

Tous les matins, des activités d'éveil variées sont proposées pour les plus grands. Elles ne sont pas un but en soi mais un moyen pour les enfants d'expérimenter, de découvrir, d'explorer et d'agir sur le monde dans lequel ils vivent.

Elles font appel à toutes les facultés de l'enfant : motrices, manuelles, intellectuelles imaginaires, artistiques....

On distingue plusieurs types d'activités :

- **Les activités motrices** : elles développent l'intellectuel et la coordination des mouvements.
- **Les activités de motricité fine** : elles nécessitent des mouvements précis qui vont solliciter les petits muscles des enfants (mains, doigts...).
- **Les activités sensorielles** : elles permettent la stimulation des sens (schéma corporel, vue et touché, développement de la mémoire...).

Les activités évoluent en fonction de l'âge des enfants mais aussi de leurs demandes et de leur centre d'intérêt du moment. Les enfants sont force de propositions et les professionnels ont à cœur d'observer leur évolution afin de leur proposer des activités adaptées.

L'évolution du développement psychomoteur de l'enfant est marquée par de grandes étapes. A chaque âge ses découvertes :

- **De 3 à 12 mois : « Je découvre mon corps et le monde très proche de moi »**

On ne propose pas de vraies « activité » au plus petit. Il s'agit plutôt de le positionner dans un univers musical, coloré, moteur de langage et de manipulation qu'il va pouvoir explorer, en faisant ses propres expérimentations. C'est la découverte sensori-motrice.

- **De 12 à 18 mois : « J'explore le monde avec mon corps, c'est moi au milieu des autres »**

Dans le groupe des moyens, le matériel de psychomotricité est mis à disposition des enfants. Des tapis et modules de motricités (escalier, cube, pont...) sont installés chaque jour. Les professionnels proposent des jeux sensoriels (balles à picots, découverte de matières de différentes textures avec le corps, comme la peinture au doigt) et des jeux moteurs (jeu d'engrenage, jeu de balle, empilage...). La motricité fine commence à être stimulée par la manipulation de gommettes et le crayonnage.

**Il est laissé la possibilité aux enfants de « ne rien faire » en apparence, car ce sont ces temps-là qui leur permettent de s'approprier le fruit de leurs expériences, de leurs apprentissages, de faire entrer la nouveauté dans le champ de leur imaginaire. Il est important de s'ennuyer.**

- **18 à 36 mois : « Je m'ouvre au monde, c'est l'étape de Moi avec les autres. Je connais les limites de mon corps et je cherche à les maîtriser »**

*Piaget considère que : « l'apprentissage est le résultat d'une interaction entre le sujet et son environnement. Le sujet confronté à des stimuli dans une situation donnée, va activer certain nombre de structures cognitives pour traiter ces stimuli »*

C'est aussi un temps qui favorise le développement de l'imagination :

*« Chaque chose existante a commencé par un rêve dans la tête de quelqu'un. »*

Une grande partie des jeux est laissée à libre disposition et organisée pour que l'enfant gagne en autonomie, développe son imaginaire et apprenne à partager et à construire avec les autres. Il a ainsi accès à :

- Un coin lecture investi sur plusieurs temps de la journée, soit en accès libre soit en lieu de rassemblement pour les temps de stimulation du langage
- Des jeux symboliques (coin cuisine, coin bricolage, coin poupée...)
- Un coin construction (sur demande et/ou à l'initiative d'un professionnel)
- La structure motrice (mise en place selon les activités)

Les professionnels guident les enfants par petits groupes sur des activités semi-dirigées, parmi lesquelles on retrouve :

- Les parcours moteurs (en intérieur ou en extérieur quand la météo le permet)
- Les ateliers de stimulation du langage (loto, peinture pour différencier les couleurs...)
- Les jeux sur table, puzzles, jeu de mémoire, dessins, crayonnage pour développer la motricité fine
- Les ateliers musicaux avec une grande diversité d'instruments (percussion, instruments à cordes, ...)
- Les jeux de manipulation (riz, pâte à patouille, pâte à modeler, sable, ...) pour guider l'enfant vers la maîtrise de ses sphincters.
- Les activités manuelles (peinture, collage, gommette, ...)
- Les jeux d'extérieur (jardin, toboggan, porteur, cabane, ...)

#### ▪ **Les sorties**

Le multi-accueil a la chance d'être implanté dans un cadre proche de la nature. Les enfants peuvent ainsi bénéficier de promenades qui leur permettent de s'aérer, de découvrir de nouveaux endroits, de développer la marche pour les plus grands et d'avoir une meilleure conscience et maîtrise de son corps.

Diverses sorties leurs sont également proposées aux alentours (la piscine d'Arlanc, le jardin pour la terre, le marché d'Arlanc). Que ce soit de simples promenades ou des visites dans des lieux précis, elles ont pour but de découvrir le monde qui les entoure (le ciel, les avions, les oiseaux, les voitures...) mais aussi d'apprendre les notions de danger (le respect des consignes en extérieur).

Mettre en avant le côté Nature et Environnement permet, dès le plus jeune âge, de prendre conscience du territoire sur lequel l'enfant grandit, pour qu'il se l'approprié plus tard.

Ces activités contribuent à l'épanouissement des enfants, elles leur permettent une ouverture sur la vie, et sont aussi l'occasion d'associer les parents aux projets du multi-accueil en leur proposant d'accompagner les sorties.



## Conclusion

Ce projet d'établissement ne peut être mis en œuvre sans le travail et l'implication au quotidien de toute l'équipe. Chaque professionnel a pour mission principale de faire vivre ce projet, en veillant à l'accueil et au bien-être de chaque enfant et de sa famille. Il n'est pas figé, mais en perpétuelle évolution en fonction des réflexions et des pratiques de chacun.

Il offre la possibilité aux familles de mieux comprendre les axes d'interventions et les valeurs que défend l'équipe pluridisciplinaire et qui sont mis en avant par la collectivité dans sa politique Enfance-Jeunesse, pour en être les acteurs principaux.